

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le 19 février à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PHALEMPIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 février 2018, conformément à la loi.

Délibération

CC_ 2018_008

OBJET :

COMMISSION N°2

POLITIQUE DE LA VILLE

**Signature d'une
convention de
subvention avec la
commune
d'OSTRICOURT**

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 0

Procurations :6

Nombre de votants : 50

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président,

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Guy SCHRYVE M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Michel DUFERMONT, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Caroline MARLIERE, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, Mme Isabelle DRUELLE, M. Pierre CROXO, M. Jean-Claude COLLERIE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Yannick LASSALLE, procuration à M. Eric MOMONT

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET

Mme Annick MATTON, procuration à M. Raymond NAMYST

Absents :

Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Jean DELATTRE,

M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Alain DUCHESNE,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 février 2018

Délibération n°CC_2018_008

COMMISSION N°2
POLITIQUE DE LA VILLE

***Signature d'une convention de remboursement entre la commune d'OSTRICOURT
et la CCPC dans le cadre du dispositif du DRE***

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence Politique de la ville,

Vu la délibération n°2015/194 du conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la signature du contrat de ville pour les années 2015-2020,

Vu la programmation annuelle du contrat de ville,

Vu la délibération n°CC_2017_119 le Conseil communautaire en date du 26 juin dernier, a voté la programmation annuelle du contrat de ville pour l'année 2017 précisant l'ensemble des dispositifs menés sur l'année 2017.

Considérant que le Dispositif de réussite éducative (DRE) est évalué à 27 410 €, dont 17 816 € sont financés par l'Etat.

Considérant que la Préfecture nous a informé que l'Etat n'a pas enregistré la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT comme porteur de projet de l'opération pour l'année 2017.

Considérant que la subvention a donc été versée par l'Etat à la Commune d'OSTRICOURT.

Que la commune d'OSTRICOURT a perçu la somme de 13 456 € car l'Etat a déduit du montant de la subvention initiale le reliquat de l'année 2016.

Qu'il convient donc d'organiser le remboursement de la subvention versée par l'Etat à la commune d'OSTRICOURT auprès de la Communauté de communes, détentrice de la compétence, soit 13 456 €.

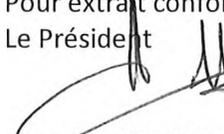
Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 50 votants,)

- D'autoriser son Président à la signature de la convention de remboursement par la commune d'OSTRICOURT auprès de la CCPC dans le cadre du dispositif de réussite éducative,
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président


Jean-Luc DETAVERNIER

